

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La bataille de l'Aisne et la bataille du Nord

Le front déjà formidable de la bataille va s'étendre jusqu'à Lille où on signale d'importants renforts allemands. -- La situation reste bonne L'armée Belge inflige un échec aux Allemands

VOIR LES DÉPÊCHES AU VERSO

LA GUERRE

LA SITUATION

Plaignons les chercheurs de l'an 2.000! — L'information et la guerre moderne. — La situation et le voyage du Président. — La victoire russe.

Plaignons, plaignons les curieux ou les chercheurs qui, dans quelques lustres, voulant connaître dans ses détails la gigantesque guerre d'aujourd'hui s'atteleront, pour atteindre ce but, à la lecture des journaux actuels!

A la date près, ces pauvres journaux semblent figés dans une composition immuable.

Depuis trois semaines ils en sont réduits à indiquer que la situation est satisfaisante ou qu'elle est inchangée.

Et je ne parle pas des luttes Orientales. Là, comme chez nous, tout marche certainement très bien, et nous sommes supérieurement renseignés :

Ouvrez un journal d'hier, d'avant-hier, ou... d'il y a 8 jours, vous apprendrez invariablement que Prémisl n'a été pris ; que les Autrichiens ont dû évacuer Semlin ; que Belgrade est bombardé ; que Sarajevo est entre les mains des Serbes, ou sur le point de l'être ; que l'Italie va se ranger aux côtés de la Triple-Entente ; que les Turcs font des bêtises et ferment les détroits, que....

Vous vous figurez aisément l'ahurissement de ce pauvre chercheur de l'an 2.000 ! Il se demandera, avec commisération, si tous les rédacteurs des feuilles actuelles n'étaient pas de pauvres déséquilibrés ; ou, avec étonnement, si, par pure paresse ou simple économie, lesdits rédacteurs ne se bornaient pas à reproduire le lendemain, avec quelques légères variantes, les articles déjà publiés la veille !...

Il faut bien reconnaître que la guerre moderne n'est pas un aliment bien sérieux pour la presse quotidienne.

Les batailles actuelles ne sont plus des rencontres de quelque 50 ou 40.000 hommes. Des millions de soldats sont face à face ; ils se retranchent, se fortifient et les batailles du XX^e siècle deviennent de véritables sièges de longue durée. Les avantages des armées sont longs à se dessiner, partant les nouvelles sont rares... et les journaux en sont réduits à commenter, plusieurs jours durant, ces nouvelles parcimonieusement mesurées par l'Etat-Major... quand la censure veut bien le permettre.

Nous disions donc, hier soir, dans le commentaire rapide dont nous faisons suivre le communiqué de 16 heures, que le recul annoncé par le généralissime ne diminuait d'aucune manière notre foi dans la victoire prochaine.

C'est précisément la franchise des communiqués qui fortifie notre espérance. Alors qu'on avait préparé l'opinion, dès le début de la bataille de l'Aisne, à des alternatives d'avance et de recul, qui semblaient inévitables, on peut bien affirmer que nos armées n'ont connu que l'avance depuis trois semaines.

Il est incontestable que si notre Etat-Major avait été sérieusement inquiété par le recul annoncé il ne l'aurait pas fait connaître tout de suite. Il se serait efforcé de regagner le terrain perdu avant d'avertir le pays. La communication de ce recul est donc, à ses yeux, une chose normale, sans importance capitale, parce qu'il doit avoir l'assurance d'enrayer ce mouvement dans un délai très prochain, si ce n'est déjà fait.

Et enfin voit-on le général Joffre laisser le Président de la République se rendre au quartier général pour assister à la retraite de nos armées ? La chose est invraisemblable.

Si le généralissime n'avait pas la certitude absolue de vaincre, il aurait prié le Président d'attendre, à Bordeaux, des jours meilleurs.

Si M. Poincaré va dans l'Aisne, c'est assurément pour féliciter l'armée de la Victoire qui sera, demain, un fait accompli.

Bannissons toute anxiété et attendons !

La grande victoire que vient de remporter l'armée Russe, entre le Niémen et la frontière de la Prusse Orientale, aura de grosses conséquences.

C'est d'abord la libération, au nord, du territoire Polonais, c'est ensuite la reprise de la marche Russe vers Thorn et c'est surtout la démoralisation de l'armée allemande.

Battus en Russie, battus une première fois en France, sur le point de l'être encore ; puis, demain, rejetés sur le Rhin, les Barbares vont en être réduits à une défensive pénible de leur pays, à l'est et à l'ouest.

La gravité de la situation ne pourra plus être cachée longtemps encore à la population germanique.

La fin du rêve audacieux approche pour le Cabotin qui rêvait d'asservir l'Europe.

Puissions-nous voir son peuple, trompé et dupé, se soulever pour chasser ce Malfaitéur orgueilleux et abrégé ainsi les horreurs d'une guerre qui, quelle que soit sa durée, ne peut plus se terminer que par l'écrasement de l'Allemagne et de l'Autriche.

A. C.

Les frères malheureux

Trente Alsaciens-Lorrains et Polonais faisant partie d'un convoi de prisonniers, ont reçu à Rennes un accueil chaleureux.

Ils ont rapporté que quatre-vingt de leurs compatriotes appartenant au même régiment avaient été fusillés pour avoir projeté de se laisser faire prisonniers.

Ils déclarent vouloir, maintenant, combattre du côté français.

Le Kaiser serait à Thorn

On annonce demi-officiellement que le Kaiser est parti pour Thorn. Thorn est le point le plus important de la frontière polonaise.

Un prisonnier de marque

Un convoi de prisonniers allemands vient d'arriver à Dunkerque ; tous avaient la même expression d'affailement et ne disaient mot.

Parmi les prisonniers se trouvait le major von Bulow, parent du fameux chancelier, qui, d'après l'affirmation d'un officier belge accompagnant les prisonniers, fut l'auteur d'atrocités sur les citoyens d'Aerschot.

Un qu'on ne plaindra pas

Un correspondant du « Berliner Tageblatt », qui assista à la bataille de Verdun, le 24 septembre, où le prince Oscar, cinquième fils du kaiser, commandait la garde impériale, dit que les Allemands et les turcs luttèrent dans un terrible corps à corps.

De nombreux officiers prussiens tombèrent, frappés à mort autour du prince, qui eut alors une grave attaque cardiaque.

Après la bataille, le prince fut transporté dans un hôtel de Metz ; le kaiser vint le voir et s'écria, les bras ouverts : « Mon enfant, nous voici. »

Le père du malade demeura pendant une heure au chevet de son fils.

Le Kaiser dégoûte même sa famille

L'« Eclair de Nice » annonce que la grande-duchesse de Mecklembourg-Chwérin, belle-mère du kronprinz, vient de répudier la nationalité allemande et de reprendre sa nationalité d'origine.

Elle est Russe ; elle s'appellera, désormais, la grande-duchesse Mikailowitch, parce qu'elle est cousine du tsar et sœur de nos hôtes habituels, les grands-ducs Nicolas, commandant en chef des armées russes, et Michel, qui fait partie des Sociétés de la Croix-Rouge d'Angleterre.

La grande-duchesse Mikailowitch vient de mettre sa villa Wenden, située en Californie, à la disposition des blessés militaires.

La bataille devant Anvers

La légation de Belgique a reçu la dépêche suivante du ministère des affaires étrangères d'Anvers :

A l'est de la Senne, nos troupes ont été obligées de se retirer sur la Nèthe, par suite d'une attaque violente de l'artillerie allemande et après avoir énergiquement résisté pendant cinq jours. Notre situation sur la Nèthe est très forte. L'armée résistera de toute son énergie.

Les fils de M. René Viviani

M. Viviani, président du Conseil a ses deux fils aux armées.

L'aîné, légèrement blessé, n'a pas quitté son poste, le second, considéré comme disparu, n'est pas encore retrouvé.

Le Tsar sur le front des troupes

L'empereur est arrivé sur le théâtre des opérations.

Sur le front du Niémen

Des soldats russes qui ont participé aux derniers combats sur le Niémen donnent quelques détails intéressants.

Les derniers échelons de l'armée du général Rennenkampf, talonnés par les Allemands, étaient passés sur la rive droite du fleuve. Les Allemands procédaient hardiment à la construction de ponts, dans le but de passer le fleuve à leur tour. Les Russes les laissèrent faire ; mais quand le passage commença et que les premiers détachements ennemis furent sur la rive droite, l'artillerie russe, savamment dissimulée, ouvrit le feu, et, en un clin d'œil, emporta tous les ponts avec les troupes. Les détachements qui étaient déjà passés furent exterminés par les cosaques.

Toutes les tentatives faites ultérieurement par les Allemands pour établir de nouveaux ponts n'eurent aucun succès.

Des télégrammes de Pétrograd à Rome annoncent que dans la bataille du Niémen les pertes des Allemands ont été de 30.000 tués et 20.000 prisonniers.

Les Autrichiens battus par les Monténégrins

La troisième bataille de Grahovo s'est terminée par le succès des troupes monténégrines.

Toutes les tentatives des Autrichiens pour s'emparer des positions occupées par les Monténégrins ont complètement échoué.

Les troupes ennemies ont été repoussées avec de grandes pertes.

La question du transfert de la capitale autrichienne

On est vivement impressionné à Rome par les bruits qui circulent dans les cercles diplomatiques qu'étant donné la crise actuelle le gouvernement autrichien conseillerait à l'empereur de transférer la cour et le gouvernement à Prague ou à Salzbourg.

L'état des esprits en Autriche

Les journaux espagnols publient une dépêche de Rome dont plusieurs organes soulignent l'excellente source et la sincérité. D'après ce télégramme les nouvelles des défaites autrichiennes et des victoires de l'armée russe commencent à transpirer. Elles produisent une profonde émotion dans toute l'Autriche-Hongrie. La désillusion est grande, surtout dans les milieux populaires, et l'opinion publique ne comprend pas que les généraux autrichiens disposant de millions d'hommes parfaitement instruits et d'un excellent matériel de campagne n'aient pas pu contenir les forces russes.

De violentes manifestations, d'après ces informations, se sont produites dans plusieurs villes de l'Autriche. A Vienne la foule a lapidé les fenêtres du ministère de la guerre, malgré les efforts de la police et l'intervention des troupes.

A Innsbruck, capitale du Tyrol, des manifestants exaspérés ont brûlé les portraits du général Conrad von Hoelzendorf, chef de l'état-major général, exposés dans les vitrines des libraires.

CHRONIQUE LOCALE

Qu'est-ce que nous en faisons ?

Avant la guerre, les mauvais produits, les méchants bibelots nous parvenaient d'Allemagne ; aujourd'hui, les plus sales calamités nous viennent de ses soldats.

Eh bien, à côté de cela, les bons conseils nous sont donnés par leurs publicistes, par leurs savants, par leurs administrateurs qui organisent la résistance dans le pays.

Ainsi, au sujet des prisonniers français qui sont internés en Prusse, ces messieurs proposent de les employer à des travaux d'utilité publique.

Nous lisons dans le Berliner Tageblatt :

« A quoi bon, après tout, les entretenir gratis dans la fainéantise ? Voici un bon moyen d'en tirer parti, sans courir le risque de créer une concurrence à nos ouvriers sans travail : employez-les à défricher les terrains incultes. Quant aux ouvriers qui se trouvent parmi eux, faites-leur construire des maisons, tracer des routes, creuser des sources, établir des canalisations ; faites, en un mot, que ces hommes appartenant à des nations qui ont voulu et réalisé en partie beaucoup de ruines chez nous, deviennent, au contraire, une cause de prospérité et de bien-être pour nos nationaux. »

N'est-ce pas un bon conseil que nous donnent les crapuleux publicistes et savants teutons ?

Oui, que faisons-nous de nos prisonniers allemands en France ? Ne pourrait-on pas les employer à des travaux de voirie ?

Nous avons à Cahors des locaux scolaires qui étaient occupés par les troupes ; ces locaux doivent être nettoyés, et sérieusement même, pour permettre la rentrée prochaine des écoles publiques.

Il y a des routes en mauvais état, nos cantonniers étant en grand nombre, partis aux armées.

Que faisons-nous des boches prisonniers. Les Français prisonniers en Prusse, travaillent — dans quelles conditions ? — sur les routes, dans les camps.

La réciprocité ne s'impose-t-elle pas ?

LOUIS BONNET.

Le « Tricot du Soldat »

L'appel qui a été adressé en faveur du « Tricot du soldat » a été entendu dans notre ville.

Nous sommes heureux de signaler l'envoi de tricots qui nous a été adressé par Mme Barreau, que nous remercions sincèrement.

Nous remettrons les tricots, conformément à l'avis que nous avons publié dans notre dernier numéro, au dépôt du 7^e d'infanterie.

Mort de Gabriel Bruel

Gabriel Bruel, cet ami si sympathique à tous les Cahorciens, est mort, des suites de la grave blessure qu'il avait reçue sur le champ de bataille.

Lieutenant territorial de chasseurs à cheval, il avait répondu à l'ordre de mobilisation dès le premier jour et avait été affecté au 7^e d'infanterie au cadre de l'Etat-Major.

Gabriel Bruel n'ignorait pas le péril qu'il risquait au poste qui lui était confié, mais il avait sollicité et obtenu ce poste avec satisfaction.

C'est plein d'entrain, de belle confiance qu'il quitta notre ville avec le premier détachement du 7^e d'infanterie ; et au passage, parmi les acclamations qui saluaient nos vaillants officiers et pioupious, Gabriel Bruel eut sa part.

Ses amis lui seraient avec effusion la main en lui criant : au revoir !

Ce fut les dernières poignées de main qu'il donna à ses amis, à ses camarades de Cahors. Gabriel Bruel ne devait plus revenir.

La triste nouvelle nous a tous désolés : c'est une sympathique physionomie cadurcienne qui disparaît ; c'est un ami cher qui est ravi à l'affection de tous ceux — ils étaient nombreux — qui l'aimaient.

Bien qu'il fût originaire de Cahors où réside sa famille, où dorment ses vieux parents, Gabriel Bruel était considéré comme un Cahorciennais aimant bien Cahors.

Elève du Lycée Gambetta, il vint après son service militaire se fixer dans notre ville où il dirigeait une maison de banque.

Pauvre et cher ami : tu es mort au champ d'honneur, salut à toi, mais tes camarades, tous les Cahorciens qui avaient pour toi si belle amitié, si chaleureuse sympathie, s'inclinent avec émotion devant ton cercueil et t'adressent le dernier et triste adieu.

LOUIS BONNET.

Morts au champ d'honneur

Nous apprenons avec regret la mort du jeune Bru, (Jean-Emile-Auguste), intituteur public, sergent au 20^e de réserve, tué le 2 septembre 1914, à l'ennemi.

Bien que blessé, le sergent Bru n'abandonna pas le combat et il est tombé victime de son imprudente confiance.

Au moment où avec sa section, il allait charger des Prussiens, ceux-ci levèrent la crosse en l'air et demandèrent à se rendre.

Confiant, Bru s'avança vers eux pour prendre leurs armes, lorsque les bandits abaissèrent leurs fusils, firent feu sur les hommes de la section.

Le sergent Bru, tomba foudroyé.

Nous saluons la mémoire de ce vaillant sous-officier, ancien élève de l'Ecole Normale de Cahors, et nous adressons à son père, à notre ami M. Bru, président de l'Association Amicale des employés retraités des chemins de fer, l'expression de nos très vives condoléances.

Nous apprenons également la mort d'un de nos compatriotes, M. Georges Hugonneng, lieutenant de réserve au 57^e d'artillerie, qui a été tué au combat de Semy.

Nous adressons à M^{me} Hugonneng, sa mère, bibliothécaire à la gare de Cahors, à M^{me} et M. Delpoujet, à ses frères et sœurs, l'expression de nos respectueuses sympathies.

L. B.

A propos de la radiographie

Le blessé qui nous avait écrit, il y a quelques jours, pour nous signaler le « grave inconvénient de n'avoir pas d'appareil à radiographier à Cahors », revient à la charge.

Il croit que nous nous trompons en affirmant qu'un appareil existe ici.

A notre tour nous pouvons déclarer à notre correspondant que l'appareil en question existe bien à l'hôpital temporaire n° 10. Cet appareil fonctionnait mal au début, faute d'une ampoule satisfaisante. Cet inconvénient a disparu et il a depuis plusieurs jours, rendu de grands services pour plusieurs blessés.

Si un autre appareil était nécessaire nous sommes convaincus que le corps médical ferait le nécessaire pour qu'il soit installé.

Nos Méridionaux au feu

(BATAILLE DE LA MARNE)

Nous sommes heureux de publier les 2 lettres qui suivent.

Les innombrables amis de cet excellent Cathary qui fut, ici, le bon confrère et le bon camarade seront heureux de connaître la belle conduite de son fils auquel nous adressons, pour la seconde fois, nos plus chaleureuses félicitations.

Lettre du caporal-fourrier Marcel Cathary, ancien élève du Lycée Gambetta :

Le lieutenant m'envoie vers le... d'infanterie, qui nous camarade fort mal à propos. Un détour et je tombe sur le dos de ces bons camarades. Pas de chefs. Sont-ils tués ? Je m'adresse aux sous-officiers, aux hommes. Je leur fais recueillir le tir. Dans le bois de sapins où ils s'abritent, il pleut des boches. A chaque instant, des blessés. Ils se traînent à l'arrière pour gagner l'abri d'une crête. Je les imite, évitant de traverser une zone très dangereuse, où se trouvent des silhouettes représentant des hommes couchés, que les Allemands émettent consciencieusement. Un capitaine d'artillerie m'appelle avec de grands gestes : — Eh, le biflin, où est l'ennemi ? — Je lui indique la direction, la distance. Tout joyeux, il m'offre un quart de rhum. Je repars sous la grêle, l'arrive sans une égratignure.

Le brave lieutenant V., qui n'en avait jamais tant vu au Maroc, surveille le tir, tapi derrière un buisson. Je me place tout près de lui et rends compte de ma mission. Les gros obusiers allemands nous couvrent d'un feu d'enfer. Je me mets à chanter : — Il pleut, il pleut boquer... — Une explosion terrible me coupe le sifflet. C'est une grenade colossale qui vient d'éclater au milieu de nous. Je sens mon corps se contracter. Une odeur acre me saisit à la gorge. Je suis couvert de terre. Le lieutenant et quatre hommes se lèvent. Je vois le soldat R. blessé, le pied traversé. On lui porte secours. Je m'aperçois alors que je suis couvert de sang. J'ai cinq éclats d'obus dans la peau. L'un m'a traversé la gorge. Je remets à l'adjudant D. les cahiers de comptabilité de la compagnie. Des heures jaunes flottent devant mes yeux. On m'emporte. Au cours d'un bon, l'artillerie passe le capitaine de tout à l'heure me reconnaît et veut absolument qu'on me hisse sur un caisson. Labataille fait rage. Vers les six heures du soir, un médecin-major du... pense mes blessures. J'entends dire : — Les colonnes allemandes sont enfoncées. L'ennemi recule. — Il me semble que je vais m'évanouir de bonheur. Un lordr sommeil ferme mes yeux...

A rapprocher de ces belles lignes une lettre du lieutenant R., qui apprécie la conduite du jeune caporal dans cette rude journée :

« Le 9 septembre au matin, tout notre bataillon s'est trouvé engagé en première ligne, et nous avons eu à supporter pendant six heures un feu particulièrement violent de la part de l'artillerie allemande. Un énorme projectile est venu s'abattre au milieu de notre groupe, blessant assez grièvement le caporal-fourrier Cathary, qui a voulu néanmoins demeurer debout, mais qu'on a dû presque aussitôt emporter.

« Durant l'engagement, son courage a fait l'admiration de tous. Malgré un feu des plus meurtriers, il s'est énergiquement employé à transporter à l'arrière les camarades blessés. Au moment où il a été atteint, et où, privés de son concours qui nous avait été si précieux toute la matinée, nous avons eu la douleur de le voir frappé à son tour, il a supporté sa souffrance avec un stoïcisme digne de tout éloge, se préoccupant encore de ses camarades blessés.

« Le capitaine a cru devoir récompenser sa belle attitude en le citant comme exemple à la compagnie et en faisant sur-le-champ une proposition des plus flatteuses pour lui faire remettre la médaille militaire ».

Brevet élémentaire

Lundi et mardi ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles.

107 aspirantes y ont pris part. Sont admissibles :

Mlles Armandou, Arnaudet, Asfaux, Aymeric, Bessière, Bouys-si, Bouysson, Bouzinau, Cadillac, Camaly, Carles, Carratit, Cassan, Castex, Cavodeau, Cazals, Chabrié, Champion, Champiaux, Chastanet, Constant, Couderc, Couffignol Albertine, Couffignol Marie, Daval, Deltort, Desseauve, Destruel, Falières, Fichol, Floret, Fontenilles, Francoual, Gauchy, Ginestet, Ginibre, Girodolle, Gaudin, Hébrard, Juge, Justet, Lacaze, Lacombe, Lacoste Marie-Thérèse, Lamothe, Lapergue, Lassale, Laviale, Loublanche, Luga, Molinié, Mommule, Pélassié, Penchenat, Perrin, Pezet, Pouget Anne, Pouget Maria, Raynal, Renaudie, Rey, Routaboul, St-Marty, Ségérie, Séraudic, Sourzac, Talou, Tassie, Taste, Trapy, Valmary, Vaysse, Vergnes, Vialles.

Les examens continuent.

Le paiement des arrérages

En raison des difficultés matérielles que présente actuellement le renouvellement des titres de rente, le ministre des finances a décidé que le paiement des arrérages aura lieu sur la présentation des anciens titres.

Le paiement sera constaté au moyen d'un timbre à date et d'une mention manuscrite indiquant les termes payés.

Cette décision s'applique à la fois aux inscriptions de rente au porteur ou mixtes dont les coupons sont épuisés et aux titres de rente nominatifs dont les cases sont remplies.

Les Bons du Trésor

Nous recevons la très intéressante lettre suivante que nous publions intégralement :

Limogne, 3 octobre 1914.

A Monsieur le Rédacteur en chef du « Journal du Lot ».

En vertu du décret du 13 septembre 1914, le gouvernement a autorisé l'émission de bons de la Défense nationale.

Des affiches placardées à l'extérieur des bureaux des diverses administrations financières font connaître au public, les conditions de cette souscription.

Mais dans nos campagnes, beaucoup parmi ceux qui ont de l'argent disponible et qui pourraient venir en aide à notre trésorerie, restent indifférents à cet appel.

L'argent semble se cacher obstinément.

Beaucoup de gens paraissent ne pas se rendre assez compte qu'il est de leur devoir et aussi de leur intérêt de participer à cette souscription.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Trésor public a besoin de ressources pour faire face aux charges innombrables qui lui incombent :

paiement des réquisitions de toutes sortes, des fournitures pour l'armée, des allocations aux familles des mobilisés, des retraites ouvrières, des frais occasionnés par le séjour des étrangers retenus en France, des indemnités et secours aux départements occupés, etc.

Donc, ce que ceux qui peuvent avoir des capitaux disponibles fassent leur devoir de Bons Français et contribuent eux aussi à la défense de la patrie.

D'ailleurs ce n'est qu'une simple avance de quelques mois qui leur est demandée, et une avance très avantageuse.

En premier lieu, les coupures des bons qui sont de 100 fr., 500 fr., 1.000 francs, à échéance de 3 mois, 6 mois, 1 an, procurent aux porteurs un intérêt réel de 5 0/0 l'an sur leur valeur nominale.

Mais cet intérêt étant payé aux souscripteurs par anticipation, vient en déduction des sommes à verser :

Ainsi, un bon de 100 fr. à échéance d'un an, ne donne lieu qu'à un versement réel de 95 fr. — et comme en fin d'année il sera remboursé 100 fr. à celui qui n'a versé que 95 fr., c'est donc 95 fr. qui ont rapporté 5 fr.

Le souscripteur a par suite placé son argent à un taux supérieur à 5 1/4 0/0, soit plus exactement au taux de 5 : 95 x 100 = 5,263 0/0.

En second lieu, ces mêmes bons confèrent à leur porteur, un droit de préférence, jusqu'à concurrence de leur montant, pour la libération des souscriptions aux emprunts futurs.

Si par exemple, l'Etat faisait un emprunt en obligations de 500 fr., remboursables dans 10 ans, le titulaire d'un bon de 500 fr., venant à échéance, pourrait de plein droit échanger son bon contre une obligation d'égale somme.

Les porteurs de bons de la Défense nationale ont ainsi un droit d'irréductibilité que n'auront pas les autres souscripteurs aux prochains emprunts.

De plus, ces bons étant au porteur ou délivrés à l'ordre du souscripteur, sont transmissibles, de la main à la main ou par endossement. Ils sont par leur nature même, très facilement négociables.

J'ai pensé, qu'en expliquant tout cela au public, dans une colonne de votre journal, vous nous aideriez à décider ceux qui hésitent.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. MARCENAC,

Receveur de l'Enregistrement.

Les sursis pour les conscrits de la classe 1915

Aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée, les sursis d'appel qui, en temps de paix, peuvent être accordés aux jeunes gens du contingent jusqu'à l'âge de 25 ans, sont supprimés en cas de mobilisation.

Toutefois, il a paru équitable de réserver les droits des jeunes gens de la classe 1915, actuellement en formation et de leur laisser la faculté de leur mise en sursis à la fin des hostilités.

En conséquence, les jeunes gens de la classe 1915 sont autorisés à déposer des demandes de sursis qui seront examinées dans les conditions ordinaires par les conseils de révision en raison des circonstances actuelles et

des difficultés que pourront éprouver les intéressés pour la constitution de leur dossier de sursis, notamment par suite de la fermeture de certaines écoles.

Ces formalités devront être réduites au minimum ; en outre, les demandes de sursis qui n'auraient pu être examinées avant le 30 novembre seront soumises aux conseils de révision au cours d'une session qui sera fixée dès que les circonstances le permettront.

Il reste bien entendu que l'octroi d'un sursis ne modifie en rien la date de l'incorporation.

Tous les jeunes gens de la classe 1915 reconnus aptes au service devront être incorporés sans aucune exception.

Les retours à Paris, en Seine et Seine-et-Oise

Le gouverneur militaire de Paris vient d'adresser la circulaire suivante aux généraux commandant les régions :

« Pour permettre le retour à Paris ou dans les départements de Seine et Seine-et-Oise des familles séjournant actuellement en province, en dehors de la zone de l'armée, et désireuses de regagner leur domicile en automobile, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par application de la note du général en chef du 18 septembre n° 5778, j'autorise, en ce qui me concerne, et dans les conditions ci-après, le franchissement des limites du gouvernement militaire aux personnes de nationalité française, après vérification rigoureuse de leur identité.

« Les intéressés se trouvant dans une localité voisine d'un commandement de région devront se munir d'un laissez-passer, délivré par le général commandant la région ou par l'autorité militaire déléguée par lui.

« Dans les localités éloignées d'un commandement de région, les intéressés devront se pourvoir d'un sauf-conduit, qu'ils réclameront au commissaire de police ou, à défaut, au maire de la commune, pour pouvoir atteindre le siège du commandement de la région la plus rapprochée de leur itinéraire normal.

« Les autorisations ainsi accordées seront valables exclusivement pour le retour à Paris ou dans les départements de Seine et Seine-et-Oise. A leur arrivée à Paris ou dans les départements de Seine et Seine-et-Oise, les intéressés devront faire une déclaration à la préfecture de police (bureau militaire annexe), pour Paris, et à la mairie de leur domicile pour les départements de Seine et Seine-et-Oise, pour permettre le contrôle des déclarations de retour.

« Pour des voyages à entreprendre ultérieurement, les intéressés seront soumis aux règles actuellement en vigueur dans le camp retranché de Paris sur la circulation automobile. »

Mme Veuve HUGONNENG et les familles Henri HUGONNENG, Marc HUGONNENG, Gabriel HUGONNENG, DELPOUGET, LEBRET, DESFORGES, CANUT, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils, frère, beau-frère, Monsieur Georges HUGONNENG, Ingénieur des Arts et Métiers, Lieutenant de réserve au 57^e d'artillerie, mort dans la nuit du premier au deux septembre, au combat de Semy, à l'âge de 28 ans.

Un service sera célébré en son honneur le 10 octobre, à 7 heures, à la Cathédrale de Cahors. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Culture du tabac en 1915

Voici le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1915 :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors (Nord)
Cahors (Nord), 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 nov., de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Espère, 11 et 12, de 12 h. à 4 h.
Mercurès, 13, 14, 16, 17 et 18 de 9 à 12 heures et de 2 à 4 heures.
Larroque-des-Arcs, 18, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Lamadelle, 12, 13, 14, 16 et 17, de 1 à 4 h.
Pradines, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et Valrouffé, 6 et 7, de 1 h. à 4 h.
23 de 1 à 4 h.

Canton de Cahors (Sud)
Cahors (Sud), 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 nov., de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Arcambal : Pasturat, 10 et 11, de 9 h. à 12 h.

Arcambal : Bourg, 11, 12, 13, 14, 16 et 17, de 8 à 11 heures.

Labastide-Marnhac, 11, 12 et 13 de 1 à 4 h.

Montat (le), 11 et 12, de 8 h. 1/2 à 11 h.

Canton de Castelnaud
Castelnaud, 10 nov., de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.

Flaugnac, 6, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Cézac, 5 et 6, de 12 h. à 4 h.
L'Hospitalet, 14 et 16, de 1 h. à 4 h.

Pern, 7 et 9, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.

Saint-Paul-Labouffie, 5, de 11 h. à 1 h.
Sainte-Alauzie, 11 et 12, de 12 h. à 4 h.

Canton de Catus
Boissières, 6 et 7 nov., de 12 h. à 4 h.

Catus, 3, de 11 à 4 h.
Crayssac, 7, de 12 h. à 4 h.
Labastide-du-Vert, 6, de 12 h. à 4 h.

Maxou, 9, 10 et 11, de 11 h. à 3 h.
Nuzéjouls, 5, de 12 h. à 4 h.
Saint-Denis, 4, de 11 h. à 4 h.
Francoules, 19, de 11 à 3 h.
Saint-Médard, 5, de 12 à 4 h.

Calamane, 9 et 10, de 12 à 4 h.
Junies (les), 3 et 4, de 12 h. à 4 h.

Canton de Lalbenque

Aujols, 4 nov., de 12 h. à 3 h.
Cieurac, 6, de 12 h. à 3 h.
Cremps, 3, de 12 h. à 3 h.
Flaujac, 9 et 10, de 8 h. 1/2 à 11 h.
Fontanes, 3, de 12 h. à 4 h.
Laburgade, 5, de 12 h. à 3 h.
Lalbenque, 7, de 12 h. à 3 h.
Monidoumerc, 4, de 12 h. à 4 h.

Canton de Lauzès

Blars, 3 et 4 nov., de 12 à 4 h.
Cabrerets, 21, 22, 23 et 24 oct., de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Cras, 14 nov., de 12 h. à 4 h.
Lauzès, 5, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Lentillac, 6, 7 et 9, de 12 à 4 h.

Orniac, 26 et 27 octobre, de 12 à 4 h.
Sabadel, 10, 11 et 12 nov., de 12 h. à 4 h.
Saint-Martin-de-Vers, 13, de 8 h. à 11 h.

Sauliac, 16, 17 et 18, de 12 h. à 4 h.
Sénailiac, 16, 17 et 18, de 12 h. à 4 h.
Saint-Cernin, 3 et 4, de 12 à 4 heures.

Canton de Limogne

Calvignac, 3, 4, 5 et 6 nov., de 9 h. à 12 h. et de 2 à 4 h.

Cévenières, 14, 16, 17 et 18, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Lugagnac, 4, de 12 h. à 4 h.
St-Martin-Labouval, 19, 20, 21 et 23 de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Limogne, 3, de 1 h. à 4 h.

Canton de Luzech

Albas, 9 et 10 nov., de 12 à 4 h.
Anglars-Juillac, 5, 6 et 7, de 12 à 4 h.

Bélage, 9, de 11 à 3 h.
Caillac, 9, 10, 11 et 12, de 12 à 3 h.

Castelfranc, 3, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Douelle, 3, 4, 5, 6 et 7, de 9 h. à 12 h. et de 2 à 4 h.

Luzech, 14, 16, 17 et 18, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Parnac, 11, 12 et 13, de 1 h. à 4 h.
St-Vincent : Courrou, 13, de 1 h. à 4 h.
St-Vincent : Bourg, 14, de 1 h. à 4 h.

Canton de Montcuq

Lascabanes, 3 et 4 nov., de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Montcuq, 7, de 12 h. à 4 h.
Saint-Cyprien, 9 et 10, de 12 à 4 h.
Saint-Laurent, 13, de 1 h. à 4 h.

Canton de Puy-l'Evêque

Grézels, 20, 21 et 22 nov., de 12 à 3 h.

Lagardelle, 10 et 11, de 12 h. à 3 h.
Pescadoires, 12 et 13, de 12 h. à 3 h.

Prayssac, 14, 16, 17, 18 et 19 de 12 h. à 4 h.

Puy-l'Evêque, 4, de 12 à 3 h.

Canton de Saint-Géry

Bergant, 11 et 12 nov., de 12 h. à 4 h.

Bouziès, 12, 13 et 14, de 9 h. à 12 h.
Cours, 3, 4 et 5, de 11 h. à 3 h.

Crégois, 5 et 6, de 12 h. à 4 h.
Esclauzels, 16 et 17, de 9 h. à 12 h.

Tour-de-Faure, 7, 9 et 10, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Saint-Cirq-Lapopie, 13, 14, 16 et 17, de 9 h. à 12 h. et de 3 h. à 5 h.

St-Géry : Bouziès-Bas, 3, de 12 h. à 4 h.
St-Géry : Bourg, 6, 7, 9, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.

St-Géry : Masséries, 4 et 5, de 12 à 4 h.
Vers, 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18 de 1 h. à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux

Bretenoux, 3 nov. de 2 h. à 4 h.

Prud'homme, 4 et 5, de 12 h. à 4 h.
St-Michel-Loubéjou, 7, de 12 h. à 4 h.

Canton de Cajarc

Carayac, 12 nov., de 2 h. à 4 h.
Cadrieu, 3, de 1 h. à 4 h.

Cajarc, 6, 7, 9, 10 et 11, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Frontenac, 13, de 2 h. à 4 h.
Gréalou, 14 et 16, de 12 h. à 4 h.

Larnagol, 7, 9, 10, 11, et 13, de 1 à 4 h.

Laroque-Toirac, 17, de 1 h. à 4 h.
Marcilhac, 5, 6, 7 et 9, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Monbrun, 18, de 1 à 4 h.
Puyjourdes, 4, de 1 h. à 4 h.

St-Gels, 10 et 11, de 12 h. à 4 h.
St-Jean-de-Laur, 5, de 1 h. à 4 h.

St-Pierre-Toirac, 19, de 12 h. à 4 h.
St-Sulpice, 12, 13 et 14, de 12 h. à 4 h.

Canton de Figeac (ouest)

Bédour, 3 nov., de 8 h. à 11 h.
Lissac, 14, de 1 h. à 4 h.

Canton de Livernon

Assier, 7 nov., de 9 h. à 11 h.
Boussac, 4, de 8 h. à 11 h.

Brengues, 5 et 6, de 11 h. à 4 h.
Corn, 7 et 9, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.

Durbans, 16, de 1 h. à 4 h.
Espéradillac, 4 et 5 de 1 h. à 4 h.

Grèzes, 13, de 9 h. à 11 h.
Livernon, 3, de 12 à 4 h.

Quissac, 10 et 11, de 1 h. à 4 h.
Reilhac, 6, de 2 h. à 4 h.

Espagnac-St-Eulalie, 10 et 11, de 12 h. à 4 h.

Sonac, 12, de 9 h. à 11 h.
St-Simon, 9, de 2 h. à 4 h.

Canton de Saint-Céré

Loubressac, 9 nov., de 1 h. à 3 h.
St-Céré, 6, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon

Gourdon, 7, 9 et 10 nov., de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Anglars-Nozac, 5, de 8 h. 1/2 à 10 h.

Payrignac, 6, de 8 h. à 11 h.
St-Clair, 3 nov., de 12 h. à 4 h.

Soullaguet, 5, de 1 h. à 4 h.
Vigan (le), 4, de 1 h. à 4 h.

St-Cirq-Madelon, 11, de 11 h. 1/2 à 1 h. 1/2.

Rouffilhac, 10, de 12 h. à 3 h.

Canton de Gramat

Gramat, 14 nov., de 1 à 3 h.

Canton de Labastide-Murat

Caniac, 19, 20 et 21 nov., de 11 h. à 3 h.

Canton de Martel

Baladon, 3 et 4 nov., de 1 à 4 h.

Cressac, 3 et 4, de 1 h. à 4 h.
Cuzance, 9, de 2 h. à 4 h.

Floirac, 5 et 6, de 1 h. à 4 h.
Martel, 7, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.

Montvalent, 10, de 2 h. à 4 h.
St-Denis, 13, de 1 h. à 4 h.

Canton de Payrac

Fajoles, 9 nov., de 1 h. à 4 h.
Lamothe-Fénelon, 3 et 4, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.

Loupjac, 14, de 12 h. à 4 h.

Masclat, 6 et 7, de 8 à 11 h.
Payrac, 16, de 8 à 11 h.

Le Roc : Bourg, 11 et 13, de 1 à 4 h.
Le Roc : Nadaillac, 12, de 1 à 4 h.

Canton de Saint-Germain

Concorès, 3